

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021 salle DUBOEUF :**

présents : M. DAVAL M, M GOFFOZ A, , M. MANGAVEL P, Mrs DALLIERE J, BARRET C, BARRAU D, BUTIN L, SOUCHON M, CHAFFAL M, Mmes PALLANCHE B, DALLIERE C, DUBOST M P, GUILLOT M, GEORGES M, LAURENT E

Absent : M.BARRAUD

Secrétaire de séance : LAURENT Elodie

M. DAVAL Marius remercie les membres présents.

Le compte rendu du 25 Mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius, le Conseil traite les dossiers suivants :

### **Ordre du Jour :**

- Bail emphytéotique pour le site de la Madone :

Un rendez- vous sera demandé à M. DERINCK afin de finaliser le dossier d'acquisition ou non du belvédère et des conditions de gestion du patrimoine religieux. Ils seront reçus par Alain et Julien est composé afin de suivre ce dossier.

- Intégration du bien sans maître

Suite à l'arrêté affiché sur la propriété Maître, les délais étant passé, aucun propriétaire s'étant manifesté, les biens peuvent être intégrés à la commune. Un vote à l'unanimité des membres présents donne l'autorisation au maire d'effectuer les démarches par un acte notarié pour intégrer les biens à la commune.

- Compte rendu 1<sup>er</sup> phase diagnostic assainissement

La présentation de la 1ere phase du diagnostic d'assainissement fait ressortir les dysfonctionnements des stations au château d'Aix, à la sauveté et des réseaux de la commune. A la suite de ce diagnostic, le conseil devra se positionner sur les priorités et voir qu'elles seront les travaux à effectuer.

- Commission bâtiment

- o Visite sécurité tout est là

Les conclusions de l'organisme de contrôle sont « Les dégradations observées ne sont pas récentes, il est dommage de ne pas être intervenu plus tôt, toutefois, il n'est pas forcément trop tard pour procéder à des réparations d'ordre structurelle ainsi qu'à la suppression de l'origine des désordres.

Nous insistons sur l'importance de créer une bande de sécurité et de suivre l'évolution des mouvements, surtout dans l'hypothèse où la terrasse du café serait installée entre le monument au morts et la façade » ainsi que l'architecte du département de la Loire n'a pas fait acte de pessimisme. Le crépi se détache du mur, car les murs en piseé doivent respirer.

- o Création d'un groupe de travail

Afin de prendre une décision sur le devenir de ce bâtiment au milieu de bourg, de faire des propositions chiffrées, un groupe se constitue de Mme DALLIERE C, Mme LAURENT E, M. DALLIERE J, M. SOUCHON M, M. GOFFOZ A, M. CHAFFAL M et M. MANGEVEL P

- Commission culture
  - o Planning de garde Maison des traditions

Cette année la Maison des traditions a ouvert le 1<sup>er</sup> juillet sous surveillance vidéo. Lionel ouvre le matin et ferme le soir. Le Week end c'est un tour de garde de chaque conseiller.

- o Fiche projet Maison des traditions

Au vu des dépenses pour la réfection de la Maison des traditions d'un montant de 13 363.26 € TTC, une demande de fond de concours d'un montant de 5 614.29 € sera demandée à la CCVAI .

- Commission voirie
  - o Chemin des Fonteilles

Suite à la réunion avec les propriétaires, la procédure d'intégration du chemin au plan est lancée.

- o Bornage Montmerle

Le géomètre est intervenu pour délimiter la parcelle autour de la maison d'habitation et des porcheries. Un avenant sera fait au bail afin de sortir cette parcelle du fermage.

- o Panneaux adressage place du coin

L'Adressage a été réalisé avec le prestataire « La Poste » ; les consignes ont été suivies. Un vote est organisé au sein du conseil pour apporter une réponse au propriétaire sur le déplacement du panneau d'adressage, suite au vote 7 pour 7 contre. Un courrier sera demandé au propriétaire afin de préciser sa demande.

- o Route de Saint Thurin

Le département de la Loire veut sécuriser la RD 38 de Vêtre sur Anzon à st martin la sauveté, en priorisant la route départementale. Des panneaux stop seront installés ainsi que les panneaux de signalisation en amont à la charge du département. Pour les autres RD ce ne sont pas sous la responsabilité des mêmes centres départementaux à l'exception de la route de l'hôpital.

- Contrat d'apprentissage

Suite à la validation du CTI, le conseil municipal a accepté à l'unanimité la création d'un contrat d'apprentissage pour l'espace vert.

- Conseil d'école

Pour le RPI il n'y a pas de changement d'enseignante pour l'année prochaine. 72 élèves d'inscrits à ce jour. Les CE1 seront partager sur les 2 sites en ayant privilégié sur Saint Martin la Sauveté, les fratries, le lieu d'habitation. Pendant les vacances scolaires, des petits travaux seront à entreprendre, peinture du circuit dans la cour, rafraichissement des barrières et crépi.

- Devis informatique

Des devis ont été demandé pour le changement de l'ordinateur fixe de l'aide secrétaire. Le devis de M. BALLET a été retenu.

## Questions diverses :

- Une demande du fun car a été demandé pour le 26 septembre, l'ensemble du conseil donne son accord
- DM n°1 pour l'assainissement accepté
- Le centre de loisirs du mercredi revoit le calcul des participations des communes. Pourquoi ne pas organiser sur Saint Martin la Sauveté.
- Le ptit creux demande l'utilisation de l'emplacement de l'ancien bar de « tout est là » pour la fête patronale. Accord donné
- La location des salles recommence, l'autolaveuse ne fonctionne pas, faire intervenir le prestataire rapidement
- Est-ce que l'on aurait pu inviter le conseil des jeunes pour le dépouillement des élections ? A penser pour l'année prochaine.
- Le dossier de désamiantage n'a pas de vision pour les demandes de subventions.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire  
Marius

